

**PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE  
DU 21 JUIN 2013**

## ETAIENT PRESENTS :

### PRESIDENT

**BUR Dominique**  
Préfet de la Région NPDC,  
Préfet Coordonnateur de Bassin

### VICE-PRESIDENCE

1<sup>er</sup> Vice-Président – Représentant des Collectivités Territoriales

**RAOULT Paul**

### REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

**BEAUCHAMP Charles**  
**BOULOGNE Michel**  
**COTEL Jacques**  
**DEFLESSELLE Claude**  
**FLAJOLET André**  
**SCHEPMAN Jean**  
**SIMÉON Gilbert**

### REPRESENTANTS DES USAGERS

#### Agriculture

(\*sièges en cours de remplacement – c.f. arrêté du 3 juin 2013 portant nomination au CB Artois-Picardie paru au Journal Officiel du 11 juin 2013 et élections au CB du 05/07/13)

**PRUVOT Bernard**

#### Industrie

**DECOOL François**  
**VANTYGHEM Thierry**

#### Associations agréées de pêche et de pisciculture

**BARAS Jean-Marie**

#### Associations agréées de protection de la nature

**MORTIER Jacques**

#### Associations agréées de défense des consommateurs

**CELLIEZ Pierre-André**

### REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS

#### **COURCOL Laurent**

Directeur interrégional de la mer Manche  
orientale – mer du Nord

#### **PASCAL Michel**

DREAL NPDC, Délégué de Bassin Artois-Picardie

#### En tant que représentants :

Madame DEBERNARDI Hélène, représentant Madame BOUYER Sophie,  
Monsieur DEFRESNE Jean-Pierre, représentant Monsieur PAPINUTTI Marc,  
Monsieur DELABIE Matthieu, représentant Madame GAUTHIER Odile,  
Monsieur GUILLARD Alain, représentant Monsieur LENOIR Daniel,  
Monsieur LALAUT Yves, représentant Madame CABAU WOEHREL Christine,  
Monsieur MOSSMANN Jean-Rémi, représentant Monsieur DEMARCQ François,  
Monsieur PASCAL Michel, représentant Monsieur HOTTIAUX Laurent,  
Monsieur ROMONT Philippe représentant Monsieur RATEL Christian,  
Monsieur SANDROCK Yann, représentant Madame LAURENT Annaïck.

## REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Représentant titulaire  
**VERHAEGHE Hubert**

Représentant suppléant  
**LALANNE Jean**

### Membres Consultatifs

**ANSELME Jean-Pierre**  
Agent Comptable auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

**GRISEZ Claire**  
Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

**THIBAUT Olivier**  
Directeur Général de l'Agence de l'Eau

Assisté de Messieurs BLIN, COURTECUISSÉ, DELOBELLE, DOLLET, GRIERE, KARPINSKI,  
LABRUNE, LALANNE, LEMAIRE, MARIEN, PRUVOT, VALIN, VERHAEGHE,  
Mesdames CORDONNIER, DERICQ, LESSENS, MARTIN, PONCET

### Autres Divers

**GENIN Bénédicte**  
Responsable du bureau des Agences de l'Eau et Offices de l'Eau

### ETAIENT EXCUSÉS :

### VICE-PRESIDENCE

2<sup>nd</sup> Vice-Président – Représentant des Usagers  
**LEMAY Patrick**

Mandat à Mr DECOOL François

### REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

**CAU Emmanuel**  
**EECKHOUDT Patrick**  
**GAQUERE Raymond**

Mandat à Mr SCHEPMAN Jean  
Mandat à Mr SCHEPMAN Jean  
Mandat à Mr BOULOGNE Michel

### REPRESENTANTS DES USAGERS

#### Agriculture

(\*sièges en cours de remplacement – c.f. arrêté du 3 juin 2013 portant nomination au CB Artois-Picardie paru au Journal Officiel du 11 juin 2013 et élections au CB du 05/07/13)

**DEMAREST Vincent**

#### Industrie

**BRACQ Dominique**  
**LUCQ Chantal**

Mandat à Mr VANTYGHM Thierry  
Mandat à Mr DECOOL François

#### Divers / Distributeurs d'eau

**DIDIO Jean-Christophe**

Mandat à Mr CELLIEZ Pierre-André

### REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS

**BOUYER Sophie**  
**DRAAF NPDC**

Représentée par Mme DEBERNARDI Hélène

**CABAU WOEHREL Christine**  
Directrice du Grand port maritime de Dunkerque

Représentée par Mr LALAUT Yves

**DEMARCO François**  
 Directeur Général Délégué BRGM Représenté par Mr MOSSMANN Jean-Rémi

**GAUTHIER Odile**  
 Directrice du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres Représenté par Mr DELABIE Matthieu

**HOTTIAUX Laurent**  
 Secrétaire Général pour les Affaires Régionales NPDC Mandant à Mr PASCAL Michel

**LAURENT Annaïck**  
 DIRECCTE de NPDC Représentée par Mr SANDROCK Yann

**LENOIR Daniel**  
 Directeur Général de l'ARS NPDC Représenté par Mr GUILLARD Alain

**PAPINUTTI Marc**  
 Directeur Général de VNF Représenté par Mr DEFRESNE Jean-Pierre

**RATEL Christian**  
 Directeur régional des finances publiques du NPDC et du Nord Représenté par Mr ROMONT Philippe

**Membres Consultatifs**

**BAILLY-TURCHI Maud**  
 Contrôleur Financier  
 auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

**POHER Hervé**  
 Président du Comité de Bassin Artois-Picardie

**LISTE DES MANDATS :**

*(Chaque membre du Conseil d'Administration peut donner mandat à un autre membre appartenant au collège auquel appartient le mandant. Aucun membre ne peut détenir plus de deux mandats.)*

*Les membres du collège de l'Etat et de ses Etablissements publics peuvent se faire suppléer par un membre du service ou de l'organisme auquel ils appartiennent.*

*Le représentant titulaire du personnel de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie peut se faire suppléer par le représentant suppléant du personnel de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.)*

Mandataire	Mandant
<b>Collège des Collectivités Territoriales</b>	
SCHEPMAN Jean	CAU Emmanuel
SCHEPMAN Jean	EECKHOUDT Patrick
BOULOGNE Michel	GAQUERE Raymond
<b>Collège des Usagers</b>	
VANTYGHEM Thierry	BRACQ Dominique
CELLIEZ Pierre-André	DIDIO Jean-Christophe
DECOOL François	LEMAY Patrick
DECOOL François	LUCQ Chantal

<b>Collège de l'Etat et des Etablissements publics</b>	
DEBERNARDI Hélène ( <i>représentante</i> )	BOUYER Sophie
LALAUT Yves ( <i>représentant</i> )	CABAU-WOEHREL Christine
MOSSMANN Jean-Rémi ( <i>représentant</i> )	DEMARCO François
DELABIE Matthieu ( <i>représentant</i> )	GAUTHIER Odile
PASCAL Michel	HOTTIAUX Laurent
SANDROCK Yann ( <i>représentant</i> )	LAURENT Annaïck
GUILLARD Alain ( <i>représentant</i> )	LENOIR Daniel
DEFRESNE Jean-Pierre ( <i>représentant</i> )	PAPINUTTI Marc
ROMONT Philippe ( <i>représentant</i> )	RATEL Christian

## L'ORDRE DU JOUR ETAIT LE SUIVANT :

### Points décisionnels :

- 1 - Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 29 mars 2013.
- 2 - Commission Permanente des Interventions du 24 mai 2013 :
  - 2.1. - Dossiers soumis à décision du Conseil d'Administration après avis de la CPI.  
Dossier soumis à décision du Conseil d'Administration (remis sur table).
- 3 - Commission Permanente des Affaires Internationales et du Développement Durable du 24 mai 2013 :
  - Dossiers soumis à décision du Conseil d'Administration après avis de la CPAIDD.
- 4 - Contrat d'objectifs Etat-Agence pour la période 2013-2018.

### Points d'information :

- 5 - Bilan du 9ème Programme d'Intervention 2007-2012.
- 6 - Modalités et taux définitif du prêt CDC (Caisse des Dépôts et Consignations) conclu par l'Agence.
- 7 - Information de la tutelle sur les missions parlementaires, l'étude BBZ et projets en discussion ayant un impact sur la politique de l'eau et les agences.
- 8 - Projets de procès-verbaux :
  - 8.1 - Projet de procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 24 mai 2013.
  - 8.2 - Projet de procès-verbal de la Commission Permanente des Affaires Internationales et du Développement Durable du 24 mai 2013.
- 9 - Compte rendu des décisions du Directeur Général prises sur délégation du Conseil d'Administration relatives aux participations financières et relevé des décisions de refus de participations financières.

## OUVERTURE DE LA SEANCE

**Monsieur Dominique BUR**, Président du Conseil d'Administration, ouvre la séance à 9h40, constatant l'atteinte du quorum.

Il précise qu'il devra quitter la séance pour 11 h 00 et qu'il laissera alors la présidence du Conseil d'Administration à Monsieur Paul RAOULT, Vice-Président.

Il propose, en accord avec Monsieur THIBAUT, d'aborder d'emblée les sujets les plus importants de l'ordre du jour :

- Le point n° 4 : Contrat d'Objectifs 2013 -2018,
- Le point n°7 : L'évolution de la politique de l'eau en 2013.

Il souhaite la bienvenue à Madame GENIN, Responsable du Bureau des Agences de l'Eau et Offices de l'Eau.

### POINTS DECISIONNELS :

#### **1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 MARS 2013**

**Monsieur BUR** demande si des observations sont à exprimer quant à la rédaction du procès-verbal du 29 mars 2013.

Aucune remarque.

***Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 29 mars 2013 est adopté à l'unanimité.***

#### **4 - CONTRAT D'OBJECTIFS ETAT-AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE POUR LA PERIODE 2013-2018**

**ET**

#### **5 - BILAN DU 9EME PROGRAMME D'INTERVENTION 2007-2012 (Point d'information)**

**Monsieur THIBAUT** précise que la présentation du point décisionnel n°4, Contrat d'Objectifs est associée à la présentation du bilan du 9<sup>ème</sup> Programme d'Intervention 2007-2012 (point n°5).

Il précise que le Contrat d'Objectifs est l'aboutissement de deux ans de discussion et consiste à définir des objectifs chiffrés de moyens (indicateurs) et de résultats correspondant au Xème Programme d'Intervention.

**Monsieur MARIEN** présente

- en référence au point n°5 du dossier de séance, le bilan du 9<sup>ème</sup> Programme d'Intervention

- 2007-2012.
- en référence au point n°4 du dossier de séance, le Contrat d'Objectifs Etat – Agence de l'Eau Artois-Picardie pour la période 2013-2018 soumis à l'approbation du Conseil d'Administration,

Arrivée de Monsieur MORTIER (9h50)

**Bilan du 9<sup>ème</sup> Programme d'Intervention (point n°5):**

Monsieur MARIEN rappelle quelques éléments phare par année du 9<sup>ème</sup> Programme d'Intervention.

2007 :

- Lancement du 9<sup>ème</sup> Programme d'Intervention,
- Finalisation du contrat d'objectifs 2007-2012.

2008 :

- Nouvelle politique en matière de réseaux et raccordement aux réseaux publics d'assainissement,
- Renouvellement général des instances de bassin,
- Nouveau dispositif des redevances (issu de la Loi sur l'Eau et Milieux Aquatiques),
- Lancement de l'adaptation du dispositif national du PDRH (Programme de Développement Rural Hexagonal).

2009 :

- Préparation et adoption du SDAGE 2010-2015 (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du bassin Artois-Picardie et du Programme de Mesures associé,
- Finalisation du développement de 2 outils informatiques : SYCLOE (Système de Connaissance et de Localisation des Epanchages) et l'outil de suivi des pratiques agricoles,
- Lancement d'une politique affirmée entre les Agences, en lien avec la tutelle (Mise en place de l'INAE, d'un outil de gestion analytique commun aux 6 Agences, mutualisation des redevances, mise en œuvre du PAE, coordination du programme RGPP),
- Seconde campagne d'analyses dans le cadre de la lutte contre les substances dangereuses,
- Démarrage du financement de la station d'épuration de Marquette-lez-Lille.

2010 :

- Poursuite de la mutualisation entre les Agences de l'Eau. Artois-Picardie étant pilote dans le cadre de la création d'un réseau privé virtuel et dans l'acquisition d'un logiciel de comptabilité commun,
- Poursuite du financement de la station d'épuration de Marquette-lez-Lille,
- Olympiades de l'eau et de la biodiversité,
- Arrivée de Monsieur THIBAUT, nouveau Directeur Général de l'Agence et Départ de Monsieur STRÉBELLE,
- Mise en place du Programme Eau et Agriculture 2010-2012 autorisé par la Commission Européenne,
- Mise en place du Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière 2011-2016.

2011 :

- Réorganisation interne des services de l'Agence en préparation du X<sup>ème</sup> Programme d'Intervention,
- Lancement de la Préparation du X<sup>ème</sup> Programme d'Intervention,
- Mise en place du Parlement Mondial de la Jeunesse pour l'Eau,
- Engagement de l'Agence dans la mutualisation d'une activité pour les autres Agences et l'ONEMA : la perception de la redevance pour pollutions diffuses,
- Pose de la première pierre de la Station d'Épuration de Marquette-lez-Lille.

2012 :

- Poursuite de la préparation et adoption du X<sup>ème</sup> Programme d'Intervention 2013-2018,
- Engagement de la seconde moitié de l'aide de 12 M€ attribuée à une unité industrielle de production de colorants chimiques (TIOXIDE à Calais),
- Participation au 6<sup>ème</sup> Forum Mondial de l'Eau à Marseille, du 12 au 17 mars,

- Première action nationale en matière de génie écologique sous maîtrise d'ouvrage directe Agence.

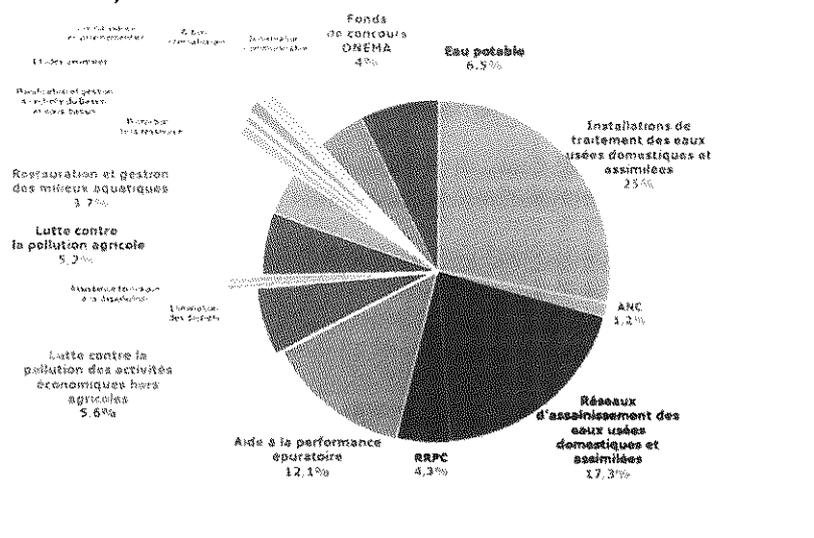
Monsieur MARIEN fait remarquer que le prix de l'eau de 2003 à 2012 augmente régulièrement. La part de redevances de l'Agence de l'Eau reste stable en pourcentage du prix de l'eau (environ 15% de la facture d'eau des ménages).

Il précise que l'exécution budgétaire de 2007 à 2012 représente :

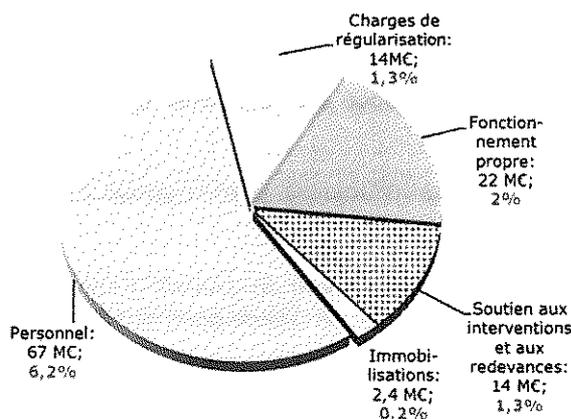
- 1 077 M€ de recettes (comprenant une provision de 40 M€ correspondant à l'emprunt à la Caisse de Dépôts et Consignations),
- 1 093 M€ de dépenses (utilisation d'une partie de la réserve du fonds de roulement).

L'exécution du programme au sens des engagements (autorisations de programme) représente :

- 968,7 M€ de dépenses d'intervention (avec une majorité d'interventions sur l'assainissement public, la lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles pour 5,6%, l'eau potable pour 6,5%, la lutte contre la pollution agricole pour 5,2%, la restauration des milieux aquatiques pour 3,7% et autres politiques... c.f. document bilan pour le détail + élément du diaporama ci-dessous).



- 119,5 M€ de dépenses propres de l'établissement (Personnel pour 6.2%, Fonctionnement propre de l'établissement pour 2%, Soutien aux interventions et aux redevances pour 1,3%, Charges de régularisation pour 1,3%, Immobilisations pour 0,2%).



### **Contrat d'Objectifs Etat / Agence de l'Eau (point n°4):**

#### **Bilan du contrat d'objectifs 2007-2012 :**

Monsieur MARIEN présente tout d'abord, en référence au document Contrat d'Objectifs et de Performance 2013-2018, le bilan du Contrat d'Objectifs 2007-2012.

Il rappelle que les résultats restés loin des cibles du Contrat d'Objectifs 2007-2012 (6,2%) sont essentiellement liés :

- à la politique de réhabilitation de Zones d'Expansion de Crues,
- à l'emploi des personnes handicapées.

Les résultats proches des cibles du Contrat d'Objectifs 2007-2012 (19,1%) sont essentiellement liés :

- au raccordement aux réseaux publics de collecte,
- à la part des postes hiérarchiques occupés par des femmes,
- aux jours de formation annuels par agent,
- à la communication interne.

Les résultats atteignant ou dépassant les cibles du Contrat d'Objectifs 2007-2012 (74,7%) sont essentiellement liés :

- aux installations d'ANC réalisées ou réhabilitées,
- aux stations d'épuration mises en conformité,
- à l'auto surveillance des stations d'épuration,
- à la création ou la réhabilitation de réseaux d'assainissement,
- aux sites et sols pollués,
- aux opérations d'économie d'eau en industrie,
- à l'aide à l'acquisition d'installations de production d'eau potable,
- aux zones humides,
- au nombre d'hectares concernés par les opérations MAE et PEA,
- à l'entretien et l'effacement de barrages,
- aux démarches de SAGE sur l'ensemble du bassin,
- au nombre de bénéficiaires d'opérations financées à l'international,
- aux partenariats avec le monde associatif et scolaire,
- au respect des engagements du plafond d'emploi d'ETP (emplois « Equivalent Temps Plein »),
- au respect de la diminution des dépenses de fonctionnement encadrées,
- au taux d'exécution des recettes,
- à la trésorerie,
- aux certifications (ISO 9001, ISO 14001, OHSAS)...

c.f. éléments détaillés du document Contrat d'Objectifs.

#### **Contrat d'Objectifs 2013-2018 :**

Monsieur MARIEN présente, en référence aux éléments du point n°4, le Contrat d'Objectifs et de Performance 2013-2018.

Il rappelle qu'il s'agit du 4<sup>ème</sup> Contrat d'Objectifs liant l'Agence à l'Etat accompagnant le programme d'intervention.

Le Contrat d'Objectifs est signé par le Président du Conseil d'Administration, par le Directeur Général de l'Agence et par la Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie.

Il met en œuvre :

- des engagements de résultats sur le bassin,
- des engagements de gestion de l'établissement.

Les indicateurs sont de deux niveaux :

- certains sont communs aux 6 Agences de l'Eau,
- d'autres sont spécifiques à l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

Le Contrat d'Objectifs 2013-2018 a reçu un avis favorable avec réserves du Comité Technique de l'établissement le 6 juin 2013.

Monsieur MARIEN fait remarquer que le document doit faire l'objet des modifications suivantes de rédaction (demande de la DREAL de Bassin) :

**Page 20, 2ème colonne, 1<sup>er</sup> paragraphe :**

Remplacement du paragraphe

*« La multiplicité des acteurs laisse place à peu de lisibilité sur le « qui fait quoi » dans le domaine de l'eau, ce qui amène l'Agence de l'eau à travailler activement à la mise en place de véritables synergies avec les autres acteurs de la politique de l'eau que sont notamment les services des DDT, des DREAL, de l'ONEMA, mais aussi des collectivités territoriales (Départements, Régions), voire des acteurs transfrontaliers. »*

par

**« L'Agence de l'eau et la DREAL de bassin, notamment grâce au secrétariat technique de bassin, travaillent activement à la mise en place de véritables synergies avec les autres acteurs de la politique de l'eau que sont notamment les services des DDT, de la DREAL Picardie, de l'ONEMA, mais aussi des collectivités territoriales (Départements, Régions), voire des acteurs transfrontaliers ».**

**Page 34, 1<sup>er</sup> paragraphe du sous-objectif G-1.1 :**

Remplacement du paragraphe

*« L'Agence de l'eau en synergie avec les services de l'Etat, partage la responsabilité de la conception des instruments de planification de la politique de l'eau du bassin (SDAGE) et l'appui aux programmes opérationnels sur les territoires ainsi que la mise en œuvre des instruments et données de rapportage, en particulier, pour la mise en place des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau. »*

par

**« La DREAL de bassin et l'Agence de l'eau, en synergie avec les autres services de l'Etat, partagent la responsabilité de la conception des instruments de planification de la politique de l'eau du bassin (SDAGE et PDM) et l'appui aux programmes opérationnels sur les territoires ainsi que la mise en œuvre des instruments et données de rapportage, en particulier, pour la mise en place des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau. »**

Monsieur MARIEN explique que le document Contrat d'Objectifs reprend :

- les orientations stratégiques nationales au travers de la lettre de cadrage de la Ministre,
- les 5 axes stratégiques de bassin (5 axes du programme d'intervention):
  - o Relever de nouveaux défis,
  - o Préserver les succès remportés,
  - o Assurer une solidarité durable,
  - o Connaissance, planification et gouvernance,
  - o Fonctionnement, pilotage.
- 41 indicateurs à objectifs opérationnels :
  - o 27 nationaux,
  - o 14 de bassins.

Monsieur MARIEN présente les indicateurs d'objectifs opérationnels 2013-2018 (c.f. document Contrat d'Objectifs du point de présentation) :

- 1) Gouvernance, Planification, International (pages 33 à 35)
- 2) Connaissance (pages 37 à 39)
- 3) Pilotage et mise en œuvre des politiques d'intervention (pages 41 à 47)
- 4) Redevances (pages 49 à 50)
- 5) Pilotage de l'établissement et fonctions transverses (pages 51 à 53).

**Remarques / Débats :**

**Monsieur BUR** remercie Monsieur MARIEN pour la clarté de sa présentation.

Il félicite l'ensemble des services de l'Agence pour les résultats atteints dans le cadre du Contrat d'Objectifs 2007-2012 en précisant que les objectifs non atteints (touchant notamment la gestion des ressources humaines) seront poursuivis.

Il souligne que le Contrat d'Objectifs 2013-2018 est la traduction des objectifs du Programme d'Intervention et des résultats fixés par l'Etat à atteindre.

Il demande si des remarques sont à exprimer par les membres du Conseil d'Administration.

**Monsieur VERHAEGHE** explique que les administrateurs représentant le personnel de l'Agence ont adressé en date du 13 juin 2013 un courrier au Président et à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration pour préciser leur position sur le manque d'adéquation missions/moyens du Contrat d'Objectifs Etat/Agence 2013-2018.

Le Contrat d'Objectifs engage l'Agence sur des résultats à atteindre.

Monsieur VERHAEGHE souligne qu'il est délicat de s'engager sans avoir des moyens financiers et humains pour réaliser les objectifs.

Il rappelle les menaces pesant actuellement sur les redevances et les efforts importants réalisés en matière de gestion du personnel (réduction d'effectifs et diminution de frais de fonctionnement).

Le Contrat d'Objectifs présente des cibles d'effectifs et de niveau de dépenses de fonctionnement sous réserve des arbitrages à intervenir, voire aucun chiffre pour la fin du programme.

C'est pourquoi, les représentants du personnel veulent attirer l'attention des membres du Conseil d'Administration sur cette situation : comment peut-on s'engager dans un Contrat d'Objectifs sans avoir une adéquation missions/moyens ?!

**Monsieur BEAUCHAMP** souligne que le point 7 « Evolution de la politique de l'eau en 2013 » aurait pu s'ajouter d'emblée à la présentation faite par Monsieur MARIEN.

Concernant le bilan du 9<sup>ème</sup> Programme d'Intervention 2007-2012, il en retient qu'il y est souligné que des efforts importants ont été effectués en matière de réduction des effectifs et de diminution des dépenses de fonctionnement en réponse à la lettre de cadrage budgétaire du Premier Ministre pour la période 2011-2013.

La crise économique contraint à des réductions de l'utilisation de l'argent public. Monsieur BEAUCHAMP précise cependant que cette politique ne doit pas pour autant handicaper de manière significative les capacités d'intervention de l'Agence.

Monsieur BEAUCHAMP souligne qu'on ne peut pas se réjouir des réductions d'effectifs de l'Agence

subies au cours du précédent programme d'intervention équivalentes à 9 Emplois Temps Plein et de la poursuite des réductions imposées par la nouvelle lettre de cadrage budgétaire du Premier Ministre pour la période 2013-2015.

A la RGPP, succède la MAP. Monsieur BEAUCHAMP note ainsi que « les gouvernements changent, les politiques changent, mais la finalité reste la même ».

Les quotas imposés par le Premier Ministre aux Agences sont « inadmissibles, illogiques et inadaptés » compte tenu que les Agences sont des établissements autonomes avec leurs propres ressources financières. Au contraire, ce sont les Agences qui versent une partie de leurs ressources à l'Etat (plus précisément à l'ONEMA et prochainement même à une future Agence pour la biodiversité).

Monsieur BEAUCHAMP se demande « s'il reste encore véritablement un Etat dans le pays ».

Il souligne que les réductions d'effectifs et de dépenses de fonctionnement, les dotations à l'ONEMA et à la nouvelle Agence pour la biodiversité, le prélèvement de 10% des redevances prévu par la Loi de Finances de 2014, les directives européennes qui imposent des résultats sans apporter les moyens financiers, sont autant de projets qui vont avoir des répercussions très graves sur les capacités d'intervention de l'Agence et sur la réalisation de ses missions.

Les dommages collatéraux vont être également pour le personnel des Agences, Artois-Picardie n'y échappant pas, avec une augmentation des charges de travail et par conséquent une dégradation des conditions de travail des agents.

Les financements de la nouvelle Agence pour la biodiversité seront assurés par les Agences de l'Eau, les privant ainsi d'une partie de leurs ressources et de leurs capacités d'exécution de leurs programmes. Aussi, l'absence de Comité au sein de cette Agence rassemblant les parties prenantes (surtout les élus locaux) pose un problème de gouvernance et risque d'engendrer des décisions prises par des fonctionnaires pouvant ne pas être adaptées aux réalités et aux besoins des territoires.

Ces réductions de personnels et de moyens vont également toucher les collectivités locales qui ont besoin, hormis d'aides financières, de soutiens techniques dans le montage et le suivi de leurs dossiers.

Les acteurs locaux ont besoin d'ingénierie publique apportée par les Agences de l'Eau.

Il convient donc de préserver et même d'améliorer cette compétence en maintenant le niveau optimal d'intervention.

Comme l'ont fait remarquer dans leur courrier, Monsieur VERHAEGHE et Monsieur LALANNE, représentants du personnel de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, les objectifs fixés de réduction du personnel et des dépenses de fonctionnement ne sont pas renseignés pour les années 2016 à 2018.

Monsieur BEAUCHAMP affirme donc « Comment voter un contrat avec autant d'incertitudes et de manque de transparence ? »

Pour ces raisons, Monsieur BEAUCHAMP explique qu'il vote contre le Contrat d'Objectifs 2013-2018 tel que présenté, tout comme il avait voté contre le Programme d'Intervention.

**Monsieur Bernard PRUVOT** apporte deux réflexions concernant la rédaction du Contrat d'Objectifs 2013-2018 :

- 1) Page 15 : Il évoque l'évolution de l'indicateur sur l'accompagnement des MAE et PEA. Le tableau est très parlant puisqu'à partir de 2007, le dispositif MAE ne correspondait pas aux attentes du territoire avec un système d'accompagnement qui n'a pas fait ses preuves. A partir de 2010, le PEA a été mis en place en étroite collaboration avec la profession agricole, l'Agence de l'Eau et les Ministères. A partir de ce moment où des mesures concertées et applicables, tenant compte de la rotation des cultures étaient mis en place, les résultats sont devenus très satisfaisants (35 000 hectares ont été effectivement engagés).

Monsieur PRUVOT tient à remercier, au nom de la profession agricole, toutes les personnes

qui ont travaillé à cette philosophie et formule le vœu qu'elle puisse perdurer dans le prochain PDRH.

- 2) Page 23 : Concernant le chapitre « Contrat 2013-2018, contexte Artois-Picardie », dernier paragraphe, Monsieur PRUVOT note une phrase qui le dérange : « Aucune évolution ne se dessine pour les nitrates ». Il rappelle que la situation a évolué, passant d'une situation de dégradation à une situation de stagnation qui sera demain à la baisse compte tenu des travaux menés.

Il regrette par ailleurs que l'accent ne soit mis que sur les pesticides et les nitrates et que dans le cadre de la DCE, les HAP ont été éliminés. Il rappelle que les HAP sont une pollution issue des hydrocarbures extrêmement importante sur le territoire du bassin.

**Monsieur BUR** se félicite tout comme Monsieur PRUVOT de la mise en place du PEA et de ses effets positifs.

Il propose, par ailleurs, que la phrase évoquée par Monsieur PRUVOT soit modifiée.

**Monsieur THIBAUT** confirme que la situation vis-à-vis des nitrates et des pesticides arrête globalement de se dégrader, mais la tendance n'est pas encore inversée.

Il est finalement proposé de supprimer la phrase évoquée par Monsieur PRUVOT « Aucune évolution ne se dessine pour les nitrates ».

**Monsieur SCHEPMAN** rappelle que la France a été condamnée sévèrement au niveau européen concernant ses taux de nitrates et de pesticides.

Il évoque la suppression d'emplois au sein de l'Agence : il souhaite l'arrêt de ces mesures. Il souligne que le personnel de l'Agence souffre de la situation et qu'il faut trouver une solution pour permettre aux agents de travailler dans de bonnes conditions.

Concernant les résultats restés loin des cibles du Contrat d'Objectifs 2007-2012 (6,2%) notamment en matière de politique de réhabilitation de Zones d'Expansion de Crues, Monsieur SCHEPMAN souhaite qu'un groupe de travail soit créé pour faire en sorte, avec l'Etat, de faciliter les créations de ZEC.

Il souligne l'importance de cette politique ZEC qui n'arrive pas à se mettre en place à cause de blocages divers.

Concernant le point noir de l'emploi des personnes handicapées à l'Agence, Monsieur SCHEPMAN indique qu'il ne comprend pas pourquoi il est difficile.

Monsieur SCHEPMAN explique qu'il souhaite par ailleurs que les élus du territoire (conseillers généraux, maires, membres du Conseil d'Administration) soient plus systématiquement invités lors des inaugurations.

En tant que Président de la Commission Permanente des Affaires Internationales et du Développement Durable, Monsieur SCHEPMAN demande qu'au travers de l'organisation des Agences de Bassin au niveau européen (RIOB), l'Agence et la France travaillent à l'Union pour la Méditerranée. Il souligne qu'il a le rêve qu'un jour, soient rassemblés, au travers d'un même projet pour l'eau, des palestiniens et des israéliens.

**Monsieur BUR** explique qu'il partage la préoccupation de Monsieur SCHEPMAN sur le volet

« ressources humaines » de l'Agence : des objectifs s'imposent à tous et il faut que l'Agence tende à les réaliser.

Concernant les Zones d'Expansion de Crues, il renvoie la réponse au service de l'Etat qu'est la DREAL.

Concernant l'objectif général et généreux d'Union pour la Méditerranée, Monsieur le Président émet la réserve qu'il s'agit d'un objectif assez loin du champ de compétence de l'Agence. Il souligne en revanche l'importance des échanges entre Agences de l'Eau ou de bassin de différents pays européens au travers du RIOB.

**Monsieur DEFLESSELLE** pose la question de savoir si l'Etat est un partenaire ou une contrainte.

Il rappelle que l'Agence vote les redevances alors que l'Etat impose une ponction importante pour l'ONEMA.

Monsieur DEFLESSELLE souligne qu'il aimerait que l'ONEMA puisse se présenter en séance pour expliquer aux administrateurs sa mission.

Il indique que le Contrat d'Objectifs évoque l'ONEMA au travers notamment de la phrase suivante : « Dans le cadre de travaux européens, l'Agence de l'Eau prépare et concourt avec l'Etat et l'ONEMA au rapportage.... Les Agences de l'Eau ont d'ailleurs vocation à s'impliquer dans les travaux conduits au sein de la stratégie européenne de mise en œuvre commune de la DCE en application du Blueprint... ».

Monsieur DEFLESSELLE note que l'Etat décide du nombre de personnel des Agences de l'Eau. Il exprime son sentiment, en tant qu'administrateur, de devoir adapter ses décisions dans un carcan administratif imposé.

Monsieur DEFLESSELLE exprime son refus d'entrer dans un « carcan ». Il estime que c'est à l'Agence de décider de son nombre de personnel nécessaire pour mener à bien ses missions et objectifs à tenir.

**Monsieur FLAJOLET** indique qu'il aurait souhaité des précisions :

En matière de connaissance, avec :

- Davantage d'éléments sur l'utilité de l'ONEMA, ses missions, et ce qu'elle apporte aux Agences,
- Ce que représente Ecophyto pour l'Agence de l'Eau Artois-Picardie,
- L'importance que l'Agence de l'Eau devrait consacrer à la façade maritime et au trait de côte.

En matière de perspectives :

- Au-delà de la réduction du personnel, la garantie effective du maintien des redevances en gestion autonome pour l'Agence alors que des ponctions sont plus ou moins évoquées.

Il souligne l'importance pour l'Agence de réaffirmer les besoins complets en termes de personnel et de moyens financiers comme outils pour une politique volontariste.

**Monsieur BUR** confirme qu'il est prévu que l'ONEMA, à l'occasion d'une prochaine séance du Conseil d'Administration, se présente.

Il précise que concernant le sujet des redevances, il sera abordé dans le cadre du point 7 de l'ordre

du jour consacré à l'évolution de la politique de l'eau en 2013.

**Monsieur RAOULT** rappelle que le Contrat d'Objectifs et le Programme d'Intervention 2013-2018 sont le fruit de réflexions menées depuis environ 3 ans : ils sont le résultat de compromis qui maintiennent les équilibres les plus importants avec un niveau de compétences élargi (exemple de la façade maritime).

Il rappelle les contraintes budgétaires et le fait que l'argent public devient rare.

Monsieur RAOULT souligne qu'une mobilisation est nécessaire de la part des administrateurs : il n'est pas tolérable que le Gouvernement ponctionne l'Agence de 10% de ses recettes et remette en cause le travail de négociation entre les différents partenaires pour mettre au point le Contrat d'Objectifs et le Programme d'Intervention.

Il met en garde face à la vision qui se renforce au niveau de l'Etat selon laquelle l'eau peut être une ressource fiscale pour l'Etat comme peut l'être l'essence.

Il rappelle que les redevances sont basées sur le principe que « l'eau paye l'eau » et que le travail à poursuivre en matière de politique de l'eau reste encore très important.

Monsieur RAOULT souligne l'importance de faire comprendre au niveau Ministériel le rôle décisif des Agences de l'Eau dans la politique de l'eau en précisant que « les Agences de l'Eau ne sont pas la vache à lait permettant de combler des déficits ou de faire en sorte de trouver des solutions tout en affirmant officiellement que la pression fiscale n'est pas augmentée (alors que les opérateurs publics ou privés auront finalement moins d'aides de l'Agence et seront obligés pour mener leurs travaux d'augmenter le prix de l'eau) : il ne s'agirait pas de transférer la responsabilité de l'augmentation de la pression fiscale sur l'eau du robinet et sur les opérateurs publics ou privés : ce transfert de charges est inadmissible.

Les membres du Conseil d'Administration doivent se mobiliser contre cette menace de ponction de 10% des recettes de l'Agence.

*Arrivée de Monsieur COTEL (10h37)*

**Monsieur BUR** comprend les inquiétudes des représentants du Conseil d'Administration et de l'Agence de voir peut être les ressources réduites, ce qui pourrait avoir des conséquences sur les objectifs fixés et l'ambition du Programme d'Intervention.

Il indique que le débat devra sans doute aboutir sur l'expression d'observations et de réserves à l'égard du niveau national, sachant qu'il est important que le Gouvernement en ait l'information.

Monsieur BUR tient à rappeler cependant que même si l'Agence de l'Eau est un établissement public avec une personnalité morale et une indépendance financière, elle appartient à une communauté beaucoup plus large : l'Etat.

L'Etat est le lieu des arbitrages généraux, avec d'autres missions et des comptes à rendre notamment vis-à-vis de la Commission Européenne.

L'effort de redressement des finances publiques est partagé par tous et est indispensable.

Il explique, pour sa part, mettre en œuvre cet effort de redressement des finances publiques dans le cadre des Préfectures successives qu'il a connues depuis 2007. Depuis 2007, ses effectifs diminuent, ses financements diminuent mais malgré tout les missions ont été menées. Lorsqu'il était en Midi-Pyrénées, il explique avoir supprimé 150 emplois pendant 3 ans sur les 8 Préfectures à sa charge (150 emplois représentant une petite préfecture du Sud Ouest).

Monsieur BUR rappelle que l'Agence de l'Eau est un établissement public d'Etat, que ses missions

sont définies par la loi, que les redevances sont levées grâce à l'autorisation du Parlement (comme pour les collectivités).

Les opérateurs publics doivent porter une part de l'effort de redressement des finances publiques.

**Monsieur THIBAUT** explique que la question des moyens est sensible pour l'Agence qui a déjà perdu 10 emplois depuis 3 ans et qui a dû réorganiser ses services en 2011 pour répondre à ses objectifs.

Il a été prévu dans le cadre de cette réorganisation de faire face à des nouvelles baisses d'emplois de façon limitée dans le temps. Si l'exigence de baisse des effectifs perdure dans le temps, les solutions d'externalisation ou de missions différentes seront peut-être un jour nécessaires.

Il rappelle que le Conseil d'Administration doit se prononcer en cette séance du 21 juin 2013 sur l'approbation du Contrat d'Objectifs 2013-2018.

Il confirme que le Contrat d'Objectifs est l'aboutissement de plus de 2 ans et demi de travaux collectifs avec des arbitrages compliqués sur :

- Les primes au bon fonctionnement,
- Le raccordement à l'égout,
- L'investissement pour les collectivités,
- Les effacements de barrages etc...

Des compromis ont permis de mettre des redevances et des aides de l'Agence face à ces objectifs.

Le résultat atteint un niveau ambitieux et atteignable.

Le Contrat d'Objectifs est matérialisé par le programme d'intervention.

Les indicateurs du Contrat d'Objectifs traduisent les enveloppes financières et objectifs du programme.

Monsieur THIBAUT souligne que voter le Contrat d'Objectifs est la meilleure défense possible du programme. Il rappelle que Madame la Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie aura à signer le Contrat d'Objectifs, tout comme Monsieur le Président du Conseil d'Administration et lui-même en tant que Directeur Général de l'Agence.

Si le Gouvernement veut revenir sur le Programme d'Intervention de l'Agence, il devra revenir sur le Contrat d'Objectifs, soit sur les arbitrages passés et écrits.

Monsieur THIBAUT propose en conséquence de valider le programme en agréant l'avis du Conseil d'Administration de réserves sur les moyens et ressources financières qui seront éventuellement modifiés.

Il rappelle l'exemple de l'ONEMA qui n'a pas réussi à approuver son Contrat d'Objectifs et qui est remis en cause.

Il insiste sur le fait que le Contrat d'Objectifs est un atout et non un frein.

Concernant la question des Zones d'Expansion de Crues, Monsieur THIBAUT confirme que la politique est difficile à mettre en place car elle touche à des enjeux fonciers (nécessitant Déclarations d'Utilité Publique, expropriations, maîtrise d'ouvrage à trouver, élus et administrés à convaincre). La compétence des services de l'Etat d'un point de vue incitatif et réglementaire est importante sur ce sujet.

Concernant le travail des handicapés, Monsieur THIBAUT explique qu'il existe un certain nombre de personnes handicapées actuellement à l'Agence.

Il reconnaît que le système de recrutement actuel de l'Agence ne prévoit pas de « postes réservés handicapés ».

Des postes sont parfois ouverts et la procédure de recrutement se réalise en fonction de fiches de poste et des candidats qui répondent. Il constate aujourd'hui que très peu de personnes ayant des handicaps postulent.

Concernant l'invitation des élus aux inaugurations, Monsieur THIBAUT souligne qu'elle est réalisée désormais systématiquement.

Concernant l'action internationale, Monsieur THIBAUT explique que le Programme d'Intervention et le Contrat d'Objectifs sont déjà fortement ambitieux sur ce sujet en passant de 0,7 % à 1% des recettes de l'Agence affectées à l'internationale.

Il explique que l'Agence intervient déjà en Israël et dans la région de Gaza avec la Collectivité de Dunkerque.

Il ajoute qu'il ne pense pas qu'il faut travailler sur l'Union pour la Méditerranée elle-même car l'Agence ne se situe dans le secteur : il vaut mieux que ce soit l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse qui y travaille en matière de coopération institutionnelle.

Concernant la présentation de l'ONEMA, Monsieur THIBAUT explique avoir prévu il y a quelques mois qu'elle se fasse en Conseil d'Administration du 21 juin 2013 mais il a finalement préféré, au vu du contexte de l'ONEMA et de l'ordre du jour marqué par le Contrat d'Objectifs, que des représentantes de la Tutelle soient présentes.

La Directrice Générale de l'ONEMA sera présente au prochain CA du 18 octobre 2013.

Concernant le Blueprint, il explique que ce vocabulaire est européen : il s'agit du diagnostic fait par l'Union Européenne au travers du contexte réglementaire de ce qui est réalisé dans le domaine de l'eau.

Le bilan est mitigé : il existe un arsenal législatif fort mais les Etats Européens n'arrivent pas à atteindre le bon état de leurs masses d'eau.

**Monsieur BUR**, abondant dans le sens de la remarque de Monsieur THIBAUT, confirme que le Contrat d'Objectifs représente davantage une garantie pour l'Agence que pour l'Etat.

**Monsieur FLAJOLET** propose une formule à apposer à la délibération du Contrat d'objectifs 2013-2018 :

*« Le Conseil d'Administration rappelle que ce contrat d'objectifs a été bâti sur la base de redevances dont la globalité est indispensable pour leur atteinte et d'une structure de gestion aujourd'hui non réductible en terme de personnel. Sous ces conditions, le Conseil d'Administration adopte le Contrat d'Objectifs ».*

**Monsieur THIBAUT** propose d'ajouter à la formule proposée par Monsieur FLAJOLET « non réductible au-delà de ce qui est prévu » c'est-à-dire en référence à la lettre de cadrage datant d'un an et demi.

**Monsieur BEAUCHAMP** souligne que soit le Conseil d'Administration cautionne tout ce que comporte le Contrat d'Objectifs, soit il s'oppose aux réductions et aux aggravations en ne votant pas le Contrat d'Objectifs.

Il insiste sur le fait que la décision à prendre est lourde de conséquences pour le personnel et le fonctionnement de l'Agence, ainsi que pour les services que l'Agence rend aux territoires et aux populations.

Il retient de l'évocation de Monsieur THIBAULT sur la possibilité d'externaliser les missions de l'Agence qu'il est prévu d'abonder à livrer aux marchés financiers ce qu'une partie des salariés de l'Agence réalisait. Cette position renforce pour Monsieur BEAUCHAMP son aspiration à une VIème République.

Monsieur BEAUCHAMP réaffirme en conséquence son opposition au Contrat d'Objectifs 2013-2018.

**Monsieur RAOULT**, comprenant le discours de Monsieur BEAUCHAMP, rappelle cependant que la décision est importante face au résultat de compromis et de travail tenace depuis deux ans que représente le Programme d'Intervention et le Contrat d'Objectifs pour être dans l'enveloppe définie au préalable.

Il reconnaît être également perturbé par les projets de diminution d'effectifs et de recettes.

Il indique qu'il est important de voter pour le Contrat d'Objectifs pour être en position de force pour que demain les uns et les autres, dans les fonctions qui sont les leurs, puissent faire fonctionner les relais pour que le projet de diminution de 10% des recettes de l'Agence ne se fasse pas.

Monsieur RAOULT précise qu'il vote pour le Contrat d'Objectifs et qu'il souhaite qu'il y ait une majorité en ce sens avec la réserve d'ajouter un amendement pour affirmer que les membres du Conseil d'Administration tiennent au Contrat d'Objectifs et sont, de façon cohérente et unanime, contre un projet de diminution des recettes de l'Agence de 10%.

**Monsieur BUR** confirme qu'il est acceptable d'ajouter un préambule à la délibération d'adoption du Contrat d'Objectifs.

Il propose, en référence à la proposition de Monsieur FLAJOLET, la réduction suivante : *« Le Conseil d'Administration rappelle que ce contrat d'objectifs a été bâti sur la base des redevances dont la globalité est indispensable et dont la mise en œuvre nécessite le maintien des moyens humains. »*

Il indique qu'ainsi le message est clair vis-à-vis de l'administration centrale à la fois sur le plan financier et sur le plan des moyens.

**Monsieur RAOULT** propose de préciser *« ...le maintien des moyens humains et financiers »*.

**Monsieur BUR** souligne qu'il s'agit d'une motion du Conseil d'Administration portée à l'attention de Madame la Ministre.

**Monsieur FLAJOLET** indique qu'il ne veut pas réduire ce qui lui a semblé être une aspiration profonde de la part des membres du Conseil d'Administration : Il propose de remplacer *« Sous ces conditions, le Conseil d'Administration adopte le Contrat d'Objectifs »* par la formule : *« Ces nécessités humaines et financières étant réaffirmées, le Conseil d'Administration adopte le Contrat d'Objectifs »*.

**Monsieur DEFLESSELLE** demande si la proposition du Conseil d'Administration maintient le plafond d'emplois à 174,4 (chiffre de 2013).

**Monsieur THIBAULT et Monsieur BUR** précisent que les plafonds d'emplois sont votés chaque année dans le projet de loi de finances. Ce sont les parlementaires qui votent le plafond d'emplois.

**Monsieur BEAUCHAMP** estime que l'Agence devient *« le percepteur de l'Etat »*.

**Monsieur BUR** propose de soumettre au vote du Conseil d'Administration le Contrat d'objectifs 2013-2018 avec le préambule suivant que rappelle Monsieur FLAJOLET « *Le Conseil d'Administration rappelle que ce contrat d'Objectifs a été bâti sur la base de redevances dont la globalité est indispensable pour leur atteinte, et d'une structure de gestion aujourd'hui non réductible en terme de personnel. Ces nécessités humaines et financières étant réaffirmées, le Conseil d'Administration adopte le Contrat d'Objectifs* ».

**Monsieur BUR** demande que les représentants de l'Etat ne prennent pas part au vote.

**Monsieur THIBAUT** explique que les sièges des représentants de l'Agriculture étant actuellement vacants, suite aux élections des Chambres d'Agriculture, Monsieur Bernard PRUVOT ne peut pas voter.

**Monsieur VERHAEGHE** précise, en tant que représentant du personnel, qu'il s'abstient. Il explique ne pas être favorable aux réductions d'effectifs. Il souligne en revanche que la motion garantit la prise de conscience par le Conseil d'Administration de la problématique.

**Monsieur BUR** soumet au vote du Conseil d'Administration le Contrat d'Objectifs 2013-2018 avec la formule de préambule proposée par Monsieur FLAJOLET.

**La délibération «CONTRAT D'OBJECTIFS ETAT - AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE POUR LA PERIODE 2013 – 2018» n°13-A-029 est adoptée par le Conseil d'Administration du 21 juin 2013.**

**Avec l'amendement proposé par Monsieur Flajolet : « Le Conseil d'Administration rappelle que le Contrat d'Objectifs a été bâti sur la base de redevances dont la globalité est indispensable pour l'atteinte de ces objectifs, et d'une structure de gestion aujourd'hui non réductible en terme de personnel. Ces nécessités humaines et financières étant réaffirmées, le Conseil d'Administration adopte le Contrat d'Objectifs 2013-2018 Etat - Agence de l'Eau Artois Picardie, repris en annexe ».**

**Les remarques formulées sur le document « Contrat d'Objectifs » seront également pris en compte.**

**Résultat du vote :**

**Nombre de sièges : 32 + Président : 33**

(2 non pourvus : agriculteurs (Mr PRUVOT- Mr DEMAREST).

**Votants : 32 + Président : 33.**

**Présents : 24 (8 CT ; 5 Usagers ; 10 Etat ; 1 Représentant du pers.)**

+ Président : **25**

**Pouvoirs : 8 (3 CT ; 4 Usagers ; 1 Etat)**

**Abstentions : 18 (Etat : 10 ; CT : 6 avec Mrs DEFLESSELLE, BOULOGNE, GAQUERE ; SCHEPMAN ; CAU ; EECKHOUDT ; 1 Représentant du Personnel (H.VERHAEGHE) Président : 1)**

**Exprimés : 15**

**Contre : 1 (Mr BEAUCHAMP)**

**Pour : 14 (CT : 4 avec Mrs FLAJOLET, SIMEON, RAOULT, COTEL ; Etat : 1 avec Mr LALAUT (Grand Port Maritime de Dunkerque) ; Usagers : 9 avec Mrs VANTYGHEN, BRACQ, DECOOL, LEMAY, LUCQ, CELLIEZ, DIDIO, MORTIER BARAS.**

**Monsieur BUR quitte la séance à 11 h 11 et confie à Monsieur RAOULT, Vice-Président, la présidence du Conseil d'Administration.**

## 7 - POINT SUR L'EVOLUTION DE LA POLITIQUE DE L'EAU EN 2013 (Point d'information)

**Monsieur RAOULT** propose de poursuivre le Conseil d'Administration par la présentation du point d'information sur l'évolution de la politique de l'eau en 2013.

*Départ de Monsieur BEAUCHAMP (11h18)*

**Madame GENIN**, en référence au point n°7 du dossier de séance, présente l'évolution de la politique de l'eau en 2013.

Madame GENIN précise que les premiers éléments du diagnostic de l'évaluation de la politique de l'eau ont été présentés dans un comité de pilotage qui s'est tenu à la fin du mois de mai 2013. En voici l'essentiel :

- Les grands enjeux de la politique de l'eau ont été réaffirmés, notamment la caractérisation de l'eau comme patrimoine commun de la nation, ainsi que la nécessité d'assurer l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations,
- Un certain nombre de grands principes de la politique de l'eau sont à conserver (notamment : la gestion intégrée de l'eau par bassin, la récupération des coûts, la participation du public, la pluriannualité des programmes des Agences de l'Eau, la ressource affectée),
- Concernant le petit cycle de l'eau :
  - o La qualité des services publics d'eau et d'assainissement est soulignée tout en indiquant qu'ils ont des nouveaux enjeux à traiter (notamment en termes de pollution diffuse et de micro-polluants). Il apparaît indispensable de rationaliser ces services publics pour qu'ils puissent disposer de compétences nécessaires et améliorer la gestion des coûts.
  - o Un effort important est à poursuivre dans les Territoires d'Outre Mer.
- Concernant le grand cycle de l'eau :
  - o Le nombre d'acteurs concernés est très important et il n'existe pas de maîtrise d'ouvrage dédiée,
  - o Des ajustements sont nécessaires en termes de composition des Comités de Bassin et d'articulation entre l'État et ses établissements publics.
- Les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau sont difficiles à atteindre :
  - o L'état initial et le temps de réaction des milieux ont été mal estimés mais les moyens mobilisés sont à la hauteur des enjeux,
  - o Nécessité d'intégrer la politique de l'eau dans les politiques sectorielles.
- La connaissance et les moyens sont indispensables à l'action :
  - o Pour le développement d'actions pertinentes, il est nécessaire de pouvoir identifier les ressources menacées, les pressions exercées et l'impact des différentes actions : dans ce cadre, il est indispensable de poursuivre la mise en place du Système d'Information sur l'Eau,

- L'utilisation des outils économiques dans la prise de décision est insuffisante,
- Il faut renforcer l'utilisation conjointe des leviers incitatifs et réglementaires.

En parallèle de cette évaluation de la politique de l'eau, existe une évaluation de la politique maritime basée sur le même calendrier et une évaluation de la police de l'environnement (seconde vague).

L'évolution de la politique de l'eau a vocation à être articulée avec ces évaluations et avec d'autres missions contribuant aux mêmes objectifs d'ensemble : il s'agit des missions parlementaires et missions d'inspection détaillées dans le point de présentation du dossier de séance (mission parlementaire confiée au député Lesage, mission d'évaluation à mi-parcours des SDAGE, mission parlementaire confiée au député Philippe Martin, etc...).

**Madame GRISEZ**, en référence au point n°7 du dossier de séance, poursuit la présentation de l'évolution de la politique de l'eau en 2013 au travers du sujet de la fiscalité écologique, actuellement à l'étude et qui viserait :

- L'introduction d'une redevance sur l'azote minéral (affectée en partie aux Agences de l'Eau, dans un premier temps sur une assiette large au 1<sup>er</sup> kilo avec un taux faible laissant au groupe « eau » le soin de continuer à travailler sur la partie élasticité/prix),
- L'évolution de la redevance sur les produits phytosanitaires (mission d'évaluation en cours sur l'évolution de la redevance et son affectation à des démarches vertueuses),
- L'évolution de la redevance sur les prélèvements d'eau (renvoi au futur SDAGE pour une meilleure adéquation moyens/volumes disponibles)

La proposition a été présentée au Comité Fiscalité Ecologique du 13 juin 2013 et a fait l'objet d'un vote partagé (3 abstentions, 6 contre, 14 pour) et transmise aux pouvoirs publics.

En parallèle, d'autres missions contribuent à la réflexion :

1) sur le plan fiscal,

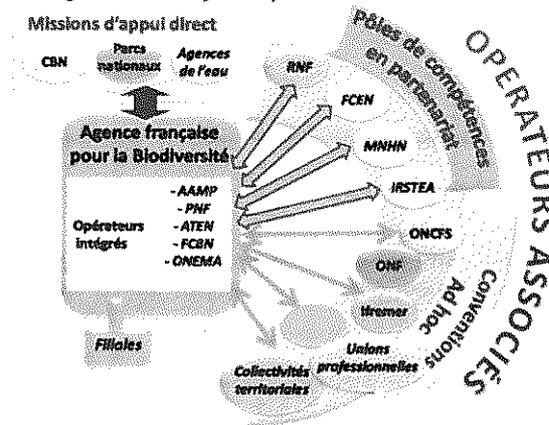
- Mission conjointe sur l'incitativité de la Redevance Pollutions Diffuses sur les pesticides (par les inspections de l'environnement, de l'agriculture et des finances). La mission doit rendre son rapport fin juin / début juillet 2013. Les suites sont à pré-arbitrer et pourront être portées dans le cadre du projet de loi de finances 2014 ou loi d'avenir en fonction des conclusions.
- Mission sur la substitution de l'azote minéral par de l'azote organique (par les inspections de l'environnement, de l'agriculture et des finances).
  - La fiscalité sur l'azote minéral ou la mise en place de certificats d'économie d'azote font partie des outils en cours d'expertise par la mission. Rapport prévu pour l'été 2013.

2) sur le plan gouvernance et établissements publics :

- Mission de préfiguration de l'Agence Française pour la Biodiversité (création qui interviendrait dans le cadre du projet de loi biodiversité qui sera présenté au Conseil d'Etat à la rentrée de septembre 2013. L'Agence Française de la biodiversité serait créée après adoption de la loi, au plus tôt au 1<sup>er</sup> janvier 2015)
  - Le travail de préfiguration est approfondi sur le scénario 2, avec une Agence regroupant les missions actuelles de l'Agence des Aires Marines Protégées, de Parcs Nationaux de France, de l'ONEMA.
- Cette agence Française pour la Biodiversité aurait 5 grands volets de missions :
  - La connaissance (acquisition et diffusion d'éléments de connaissance au regard de la biodiversité, de l'eau et des milieux aquatiques),
  - Le conseil et l'expertise,

- o La formation et la communication (formation des professionnels, communication vis-à-vis des citoyens),
- o La gestion et la surveillance des milieux
- o L'action internationale.

Organisation et gouvernance de l'Agence Française pour la biodiversité :



Lexique :

- AAMP : Agence des Aires Marines Protégées,
- PNF : Parcs Nationaux de France
- ATEN : Atelier des Territoires pour les Espaces Naturels
- FCBN : Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux
- ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
- CBN : Conservatoires Botaniques Nationaux
- RNF : Réserve Naturelle de France
- FCEN : Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels
- MNHN : Muséum National d'Histoire Naturelle
- IRSTEA : Institut National de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture (ex-CEMAGREF)
- ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
- ONF : Office National de la Forêt

Moyens financiers (budget actuel « consolidé ») de l'Agence Française pour la biodiversité :

Masse salariale (1250 agents)	75 M€
Fonctionnement courant	25 M€
Investissements	7 M€
Crédits annuels d'intervention (notamment en outre-mer) pour les milieux aquatiques et écosystèmes associés (activités actuelles de l'ONEMA)	65 M€
Actions sous-traitées (milieux marins)	12 M€
Rubriques particulières du plan écophyto	27 M€
<b>TOTAL</b>	<b>211 M€</b>

Il n'y a pas d'augmentation des prélèvements prévus par rapport aux Agences de l'Eau pour cette préfiguration de l'Agence Française pour la Biodiversité.

Les fonds consacrés à l'ONEMA pour les actions conduites dans le cadre de la politique de l'eau resteraient dédiés sous leur forme actuelle.

**Remarques / Débats :**

**Monsieur RAOULT** demande si des remarques sont à exprimer par les membres du Conseil d'Administration.

**Monsieur Bernard PRUVOT** fait remarquer que des redevances vont être mises en place pour payer une Agence centralisée alors que l'échelle des territoires est la plus pertinente et souhaitée par les acteurs de terrain.

En matière d'Agriculture, ainsi, Monsieur PRUVOT souligne préférer de loin la contractualisation plutôt que la punition (redevance).

**Monsieur RAOULT** répète qu'actuellement un certain nombre de missions sont en cours de réflexion.

**Monsieur THIBAUT** confirme qu'actuellement 12 missions différentes sont en cours sur la politique de l'eau.

Ceci témoigne d'une volonté gouvernementale forte de faire évoluer cette politique de l'eau : il ne faudrait pas cependant détruire les systèmes qui marchent.

Dans ce cadre, la Tutelle et la Direction de l'Eau sont les meilleures alliées des Agences de l'Eau : elles doivent arriver ensemble à défendre ce qui fonctionne, les objectifs à atteindre, les risques de contentieux communautaires. Il faut aussi cibler les améliorations qui pourraient être proposées.

Un travail d'explication et de partage sur le rôle de l'Agence doit être également entrepris par les membres de ses instances, en particulier en direction des parlementaires.

**Monsieur FLAJOLET** souligne qu'il serait important que le Conseil d'Administration demande à ce que des délégations des Agences soient auditées pour 3 raisons :

- Une réforme de la politique de l'eau au niveau national, dans une perspective à la fois mondiale et européenne, est nécessaire, voire indispensable,
- Au-delà de l'expertise, il faut des opérateurs : Monsieur FLAJOLET indique qu'il ne se retrouve pas en tant qu'administrateur dans ce schéma : Les Agences doivent être des opérateurs globalisants de l'ensemble des choix politiques faits par le Ministère,
- Il faut définir la totalité des outils obsolètes parfois non identifiés et inefficaces : Monsieur FLAJOLET donne l'exemple d'un EPTB qui doit être un bassin versant global pour être efficace et prendre en compte à la fois l'amont et l'aval. Les Agences ont des activités préventives et curatives très diversifiées et complémentaires sous réserve qu'elles soient dans des bassins versants.

Monsieur FLAJOLET indique qu'il est urgent que les opérateurs techniques puissent être écoutés et entendus.

**Monsieur MORTIER** regrette que la concertation promise par le Président de la République lors de sa conférence environnementale ne soit pas réelle notamment concernant le sujet de la transition

écologique.

Il regrette, en tant qu'écologue que sont mises de côté des idées et connaissances de terrain pour décider au niveau parisien.

Il espère ainsi que Madame GRISEZ et Madame GENIN transmettront son message : il rappelle que la transition écologique est très importante et doit être décidée en commun puisqu'il s'agit d'un phénomène sociétal.

**Monsieur RAOULT** rappelle que ce sont les parlementaires qui au final décident : il faut donc que chacun s'adresse à son parlementaire et l'alerte.

Il souligne la situation préoccupante également concernant les Parcs Naturels Régionaux face à l'Agence pour la biodiversité.

Il souligne la méconnaissance des parlementaires sur le rôle des Agences de l'Eau. Il faut donc d'autant plus « monter au créneau » pour défendre les Agences.

Il rappelle par ailleurs que le Ministère du Budget n'aime pas les organismes qu'il n'a pas directement sous son contrôle.

Une offensive est à mener pour prendre en compte ce que sont les Agences de l'Eau, ce qu'elles représentent et leur intérêt dans la politique de l'eau et au niveau local.

Il s'agit d'un combat politique à mener.

Concernant la fiscalité écologique, il indique douter que la pression fiscale seule puisse efficacement engendrer des changements de pratiques.

## **2 - COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS DU 24 MAI 2013**

### **2.1 – Dossiers soumis à décision du Conseil d'Administration après avis de la CPI. Dossier remis sur table soumis au vote du CA.**

#### **1) Etat d'avancement des consommations des différentes lignes d'intervention :**

**Monsieur THIBAUT** rappelle l'état d'avancement des consommations des différentes lignes d'intervention, après la CPI du 24 mai 2013 (cf présentation).

Il explique que la consommation des lignes fait apparaître :

- Que les projets relevant des Programmes Pluriannuels Concertés (P.P.C.) sont désormais pratiquement tous signés (sauf 1 – en cours).

Ils seront présentés pour engagement à la CPI du 27 septembre 2013.

Les lignes d'intervention « ouvrages d'épuration », « réseaux d'assainissement », « Assainissement Non Collectif » restent donc pour le moment avec des consommations faibles mais qu'elles seront fortement sollicitées lors de la prochaine CPI.

- Que les projets relevant des milieux naturels n'étant pas liés à des Programmes Pluriannuels Concertés, ont un taux de consommation de ligne bien avancé.

La consommation globale des lignes d'intervention suit le rythme prévu. La totalité des dotations devrait être consommée en 2013.

- 2) **Les 7 Dossiers particuliers soumis à décision du Conseil d'Administration après avis favorable à l'unanimité de la CPI (dossiers dérogatoires du champ de compétence de la CPI) :**

**Le dossier de lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles (sites pollués) :**

**Monsieur VALIN** présente, en référence au point de présentation n°2 du dossier de séance et du projet de procès-verbal de la CPI du 24 mai 2013 (point 8.1), le dossier particulier de lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles (ligne de programme X135) soumis à décision du Conseil d'Administration après examen de la CPI.

Ce dossier est en faveur de la commune de Mondicourt pour des travaux de réhabilitation de la décharge pour lequel la délibération précise que le taux de financement est défini par le CA.

*Pas de remarque.*

*Monsieur RAOULT procède au vote de la délibération présentée.*

**La délibération «SITES POLLUES (HORS SITES ORPHELINS) MONDICOURT» n°13-A-020 est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 21 juin 2013.**

**Le dossier lié aux ouvrages d'épuration des collectivités locales (Assainissement Non Collectif) :**

**Monsieur VALIN** présente, en référence au point de présentation n°2 du dossier de séance et du projet de procès-verbal de la CPI du 24 mai 2013 (point 8.1), le dossier particulier d'Assainissement Non Collectif soumis à décision du Conseil d'Administration après examen de la CPI.

Ce dossier est en faveur de la commune de Béthencourt pour une étude de zonage pour lequel la demande de participation financière a été effectuée après le démarrage des travaux.

*Pas de remarque.*

*Monsieur RAOULT procède au vote de la délibération présentée.*

**La délibération «ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF» n°13-A-021 est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 21 juin 2013.**

**Les 4 dossiers liés à l'assainissement des collectivités locales (Programmes Pluriannuels Concertés) :**

**Monsieur VALIN** présente, en référence au point de présentation n°2 du dossier de séance et du projet de procès-verbal de la CPI du 24 mai 2013 (point 8.1), les 4 dossiers particuliers de réseaux d'assainissement des collectivités locales soumis à décision du Conseil d'Administration après examen de la CPI.

Ces dossiers sont en faveur :

- du Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Selle (Majoration des participations car situé à proximité du champ captant d'Amiens Métropole),
- des communes d'Amy et d'Avricourt (Prise en compte d'un niveau priorité P1 car situé à l'amont immédiat d'une zone de priorité 1),
- du Syndicat Intercommunal de la région d'Andres (Majoration des participations pour structuration des agglomérations d'assainissement),
- du raccordement au réseau public de collecte pour des réseaux d'assainissement autofinancés par des collectivités en 2011 et 2012 (Suite à l'engagement des services de l'Agence avant la décision du CA du 29 mars).

Remarque :

**Monsieur RAOULT** souligne qu'en phase de transition entre le IXème et le Xème Programme d'Intervention, il est normal de prendre des mesures d'adaptation exceptionnelles.

**Monsieur THIBAUT** confirme qu'il avait bien été précisé qu'une règle générale existe, notamment pour les PPC, convenant pour 95% des cas et qu'il resterait 5% de cas à regarder en détail.

Les PPC ont pu être passés sur au moins 95% des programmes, il en reste 4 particuliers qui ont été vus en détail en CPI et n'ouvrent pas à des demandes reconventionnelles de PPC : l'ensemble est maîtrisé.

*Monsieur RAOULT procède au vote des délibérations présentées.*

**La délibération «FINANCEMENT DES RACCORDEMENTS AU RESEAU PUBLIC DE COLLECTE POUR DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT AUTOFINANCES PAR DES COLLECTIVITES EN 2011 ET 2012» n°13-A-022 est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 21 juin 2013.**

**La délibération «PROGRAMME PLURIANNUEL CONCERTÉ POUR LES COMMUNES D'AMY ET D'AVRICOURT» n°13-A-023 est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 21 juin 2013.**

**La délibération «PROGRAMME PLURIANNUEL CONCERTÉ SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION D'ANDRES» n°13-A-024 est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 21 juin 2013.**

**La délibération «PROGRAMME PLURIANNUEL CONCERTÉ SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE LA SELLE» n°13-A-025 est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 21 juin 2013.**

**Le dossier lié à l'alimentation en eau potable (Economies d'eau et recherches de fuites) :**

**Monsieur VALIN** présente, en référence au point de présentation n°2 du dossier de séance et du projet de procès-verbal de la CPI du 24 mai 2013 (point 8.1), le dossier particulier d'Economies d'eau et recherches de fuites soumis à décision du Conseil d'Administration après examen de la CPI.

Ce dossier est en faveur du Syndicat Mixte Oise Picarde pour une étude d'élaboration d'un schéma d'eau potable à l'échelle d'un territoire regroupant 27 structures avec une demande du maintien d'un taux de financement de 70% suite à appel d'offres infructueux (au lieu de 50%).

*Pas de remarque.*

*Monsieur RAOULT procède au vote de la délibération présentée.*

**La délibération «ECONOMIE D'EAU RECHERCHE FUITES – SYNDICAT MIXTE DE L'OISE PICARDE» n°13-A-026 est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 21 juin 2013.**

**3) Dossier soumis à décision du Conseil d'Administration (remis sur table) :**

**Monsieur VALIN** présente, en référence au point remis sur table, le dossier soumis directement à décision du Conseil d'Administration.

Il s'agit d'un dossier d'assainissement d'un camping « Domaine de la Grise Pierre », situé à Sainte Marie Kerque (62).

Les services avaient initialement prévu de différer ce dossier en Commission Permanente des Interventions du 27 septembre 2013 mais la gérante du camping a adressé un courrier le 28 mai à l'Agence pour expliquer que cette programmation mettrait en péril sa situation financière puisque les travaux ont déjà été faits avant la saison.

Fiche : L24	DOMAINE DE LA GRISE PIERRE Société à Responsabilité Limitée	Dossier : 1749400 Ligne : X132
Priorité : P3	Assainissement du camping	Interlocuteur : B3890
33353 - SARL FERME GRISE PIERRE (SAINTE MARIE KERQUE) (SITE INDUSTRIEL)		
Masse d'eau	Etat Actuel	Objectif
AR01 - DELTA DEL'AA	Mauvais (éco) 2011	Bon potentiel (éco) 2027

**Contexte du projet :**  
Le camping comporte 118 emplacements. Actuellement chaque emplacement dispose de fosses fixes à vidanger.  
Le projet prévoit la réalisation d'un réseau de collecte des eaux usées permettant de raccorder la totalité des emplacements du camping à une station d'épuration unique. Le zonage d'assainissement de la commune de Sainte Marie Kerque prévoit de laisser cette zone en assainissement non collectif.  
L'installation a reçu l'autorisation du service public d'assainissement non collectif de la Communauté de Communes de la région d'Audouinq autorisée compétente en matière d'ANC ainsi qu'une autorisation de rejet délivrée le 27/02/2013 par le Maire de Sainte Marie Kerque.  
Les eaux traitées sont rejetées au fossé de la Grise Pierre.

**Localisation :**  
Domaine de la grise pierre

**Opération prévue :**  
Mise en place du réseau d'assainissement sur le camping  
Mise en place d'une filière biosèque de 200Eh

**Eléments caractéristiques du projet :**  
Raccordement des 118 emplacements  
Séparateur à graisse  
Mise en place d'un biosèque de 200eh

Depôt de la demande	20/12/2011	Démarrage prévisionnel	01/04/2013	Fin prévisionnelle	31/12/2015
---------------------	------------	------------------------	------------	--------------------	------------

Coffinancement : Aucun  
Garantie financière : N

Montant total de l'opération	500 000,00 €
Montant éligible	365 675,00 €
Montant finançable retenu	130 455,00 €

Nature	Montant prévisionnel finançable (€)(**)	Plafonné	HT / TTC	Participation financière (€)	
				Taux ou forfait	Montant maximal
A 10 1 0 - Avance en 10 ans après 1 an de différé	130 455,00 €	X	HT	55,00 %	71 750,00 €
S 0 0 0 - Subvention	130 455,00 €	X	HT	10,00 %	13 045,00 €
<b>TOTAL (€)</b>					<b>84 795,00 €</b>

(\*\*) Soit Montant finançable, soit Montant éligible

Indicateurs de programme	Contribution
Suppl. éliminable MQ (kg/j)	10,000
Suppl. éliminable MES (kg/j)	6,000
Taux PF poli classique (%)	100,000

Pas de remarque.

**La délibération «EPURATION INDUSTRIELLE – DOMAINE DE LA GRISE PIERRE» n°13-A-030 est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 21 juin 2013.**

29

**3 - COMMISSION PERMANENTE DES AFFAIRES INTERNATIONALES ET DU  
DEVELOPPEMENT DURABLE DU 24 MAI 2013  
DOSSIERS SOUMIS A DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION APRES  
AVIS DE LA CPAIDD.**

**Monsieur COURTECUISSÉ** présente, en référence au point de présentation n°3 du dossier de séance et du projet de procès-verbal de la CPAIDD du 24 mai 2013 (point 8.2), les 11 dossiers de coopération décentralisée et les 3 dossiers de coopération institutionnelle soumis à décision du Conseil d'Administration après avis favorable à l'unanimité de la CPAIDD.

Il rappelle également la situation actuelle des engagements de la ligne « actions internationales ».

**Remarques :**

**Monsieur SCHEPMAN**, Président de la Commission Permanente des Affaires Internationales et du Développement Durable, tient à remercier Monsieur Michel BOULOGNE qui l'a accompagné lors d'un déplacement pour l'action internationale.

Il encourage chaque membre des instances à en faire de même en soulignant l'intérêt que ces déplacements procurent pour comprendre comment est gérée l'eau dans d'autres pays et pour constituer un poids politique plus important.

Il rappelle qu'en Octobre 2013 aura lieu l'EURO-RIOB, moment important pour l'avenir des bassins dans toute l'Europe. L'organisation par bassin permet un meilleur partage de l'eau, évite certains conflits et permet de travailler ensemble sur des dossiers concrets.

Monsieur SCHEPMAN souligne que la politique « action internationale » se porte bien dans le Bassin et s'organise également en inter-agences pour coordonner au mieux les projets de façon efficace et pragmatique.

*Monsieur RAOULT procède au vote des deux délibérations présentées.*

**La délibération «ACTION INTERNATIONALE COOP.DECENTRALISEE» n°13-A-027 est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 21 juin 2013.**

**Avec validation de la proposition de report du dossier porté par le Secours Populaire Français à l'examen de la CPAIDD du 8 novembre 2013 en fonction des disponibilités financières.**

**La délibération «ACTION INTERNATIONALE COOP. INSTITUTIONNELLE» n°13-A-028 est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 21 juin 2013.**

## **POINTS D'INFORMATION :**

### **6 - EMPRUNT A LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS**

**Monsieur THIBAUT** présente, en référence au point n°6 du dossier de séance, une information sur l'emprunt de 40M€ de l'Agence auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Il rappelle ainsi qu'en 2012 l'Agence a été amenée à réaliser un emprunt de 40M€ auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Cet emprunt était important pour maintenir un niveau financier stable malgré les paiements importants des acomptes pour la station d'épuration de Marquette-lez-Lille (90M€ à sortir en 1 an et demi).

La consolidation du prêt établit un taux définitif à 2,77% au lieu des 3,15% initialement prévus, ce qui fait gagner 794 566,65 € de remboursements d'emprunt. Le coût de l'emprunt sur les 8 ans à venir sera donc un peu moins élevé que prévu.

### **8 - PROJETS DE PROCES-VERBAUX**

Les points :

8.1 - Projet de procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 24 mai 2013,

8.2 - Projet de procès-verbal de la Commission Permanente des Affaires Internationales et du Développement Durable du 24 mai 2013,

sont transmis à titre d'information et ne font pas l'objet de présentation particulière.

### **9 - COMPTE RENDU DES DECISIONS DU DIRECTEUR GENERAL PRISES SUR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIVES AUX PARTICIPATIONS FINANCIERES ET RELEVÉ DES DECISIONS DE REFUS DE PARTICIPATIONS FINANCIERES**

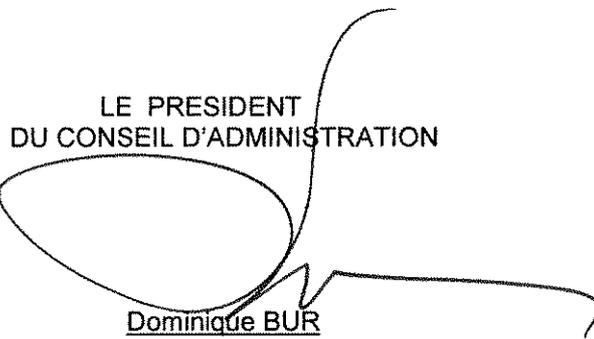
Ce point transmis à titre d'information ne fait pas l'objet de présentation particulière.

**Point Divers :**

**Monsieur THIBAUT** explique qu'est remise sur table la carte de la qualité des eaux de baignade, version 2013 : le bon état est atteint presque partout (exceptés deux points tangents au Centre plage de Boulogne-sur-Mer et à la base des Près du Hem à Armentières).

**Monsieur RAOULT** remercie l'ensemble des membres du Conseil d'Administration et clôt la séance à 12 h 11.

LE PRESIDENT  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Dominique BUR

LE DIRECTEUR GENERAL  
DE L'AGENCE



Olivier THIBAUT